

Les subsides

fait? Nous avons rempli nos promesses, monsieur le Président. Ce programme a été porté en fin de compte à 15,000 propriétaires dans les régions où le taux de chômage est élevé, afin que les gens puissent apporter des améliorations à leur maison, et ce programme exerce un effet de levier sur les dépenses privées et visait à créer 10,000 emplois; de plus, il a coûté 30 millions de dollars, et nous avons souscrit à ce programme et respecté nos engagements. Le budget stipulait également que ceci entrerait en vigueur immédiatement, que tous les acheteurs d'une maison nouvelle mise en chantier avant le 31 décembre 1982 auront droit à une subvention en espèces de \$3,000. Qu'avons-nous fait? C'est ce que nous faisons, monsieur le Président, nous avons prolongé ce programme jusqu'au 31 mars 1983. On estime que 100,000 acheteurs vont profiter de cette subvention, qu'ils y seront admissibles, ce qui va coûter environ 300 millions de dollars au gouvernement. L'allocation annuelle destinée aux logements locatifs et à but non lucratif a été augmentée de 25,000 unités à 27,500 en 1982, et le coût de cette mesure atteindra 10 millions de dollars.

Un autre engagement existe également. La hausse des prix touche aussi de façon particulièrement pénible les agriculteurs et les petits entrepreneurs, et mon gouvernement est conscient de leurs problèmes. Afin de leur venir en aide, le montant maximal des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sera porté à \$100,000. Le gouvernement envisage d'autres mesures dans le même sens. C'était là un engagement du discours du trône. Qu'avons-nous fait, monsieur le Président?

La loi C-27 modifiant les prêts destinés aux améliorations agricoles qui a obtenu la sanction royale le 27 juin 1980 renouvelle le programme pour trois autres années et porte le maximum des prêts de \$75,000 à \$100,000.

La loi C-17 qui modifie la loi sur les prêts aux petites entreprises, qui a reçu la sanction royale le 27 juin 1980, a prolongé la durée de la loi jusqu'au 30 juin 1982 et porté elle aussi de \$75,000 à \$100,000 le plafond de chaque prêt, ce qui porte à 850 millions de dollars la garantie totale disponible pendant cette période.

La loi C-122 modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, le 23 juillet 1982, remet du 30 juin 1982 au 31 mars 1983, c'est-à-dire de neuf mois, la date à laquelle les prêts ne seront plus garantis.

Le budget de juin 1982 prévoyait une somme de 400 millions de dollars à verser sous forme de subventions d'investissement pour les petites entreprises en vue de réduire l'intérêt que doivent payer sur leurs emprunts les petites entreprises, y compris les agriculteurs et les pêcheurs. Cette réduction qui pourra aller jusqu'à 4 p. 100 pendant deux ans a pour but de financer de nouveaux investissements et des travaux de recherches industrielles. Outre le programme spécial d'aide financière aux exploitations agricoles annoncé dans l'exposé budgétaire de juin 1982, on prévoit une somme de 200 millions de dollars à offrir sous forme de prêts par l'entremise de la Société du crédit agricole. Au cours des deux années qui suivront l'octroi du prêt, on accordera encore une fois un rabais de 4 p. 100 par rapport au taux actuel de la Société du crédit agricole, comme

on le fait pour les prêts consentis aux termes du programme de subventions d'investissements pour les petites entreprises.

Voici un autre engagement du gouvernement. Le gouvernement demandera d'étudier dans les meilleurs délais une loi destinée à hausser de \$35 par mois et par ménage, d'ici le 1^{er} juillet de cette année, le supplément de revenu garanti accordé aux personnes âgées. Qu'avons-nous fait, monsieur le Président? Le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse a reçu la sanction royale le 5 juin 1980 et prévoit une augmentation de \$35 par mois par ménage du supplément de revenu garanti et de l'allocation du conjoint, à partir du 1^{er} juillet 1980.

Et je note que les mesures visant à limiter l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, annoncées dans l'exposé budgétaire de juin 1982, n'affecteront pas ceux qui touchent le supplément de revenu garanti. Ces gens recevront un supplément additionnel équivalant à la pleine indexation.

Un autre engagement existe également: le gouvernement prévoit convoquer dès l'automne une conférence nationale sur les pensions. Pour amorcer la réflexion, le gouvernement publiera bientôt une importante étude sur le système canadien des pensions. Qu'avons-nous fait, monsieur le Président? La Conférence nationale sur les pensions a été tenue à Ottawa en mars et avril 1981. Une étude approfondie est en cours sur le régime canadien des pensions. Elle devrait être publiée, sous la forme d'un Livre vert, dans un avenir très rapproché.

J'aimerais également mentionner un autre engagement. L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement est de procurer du travail à un plus grand nombre de Canadiens. Afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, le gouvernement mettra l'accent sur la formation professionnelle dans des domaines plus stratégiques. Des efforts particuliers seront déployés en vue de créer des emplois pour les autochtones et de former les femmes à des activités non traditionnelles. Qu'avons-nous fait, monsieur le Président?

Le gouvernement a également entrepris de réviser le fonctionnement du programme d'assurance-chômage et de proposer des modifications qui le rendront plus adapté aux années 1980. Le gouvernement a lancé toutes sortes de programmes. Par exemple, les projets de services communautaires du Canada, les projets de développement communautaire du Canada. Le gouvernement canadien annonçait le 21 janvier 1982 une affectation supplémentaire de 33.7 millions de dollars qui s'ajoutait aux 113.4 millions de dollars annoncés plus tôt.

Le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre est un autre programme que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a mis de l'avant, lequel s'étend sur trois ans, et est assorti d'une somme de 350 millions de dollars. Ce programme a été annoncé conjointement en janvier 1981 par quatre ministères fédéraux. Le programme de la subvention salariale transférable qui est l'un des programmes du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre permet aux chômeurs qui ont plus de 46 ans et qui demeurent dans certaines régions désignées de trouver un nouvel emploi, car le gouvernement verse une subvention salariale aux employeurs qui acceptent d'embaucher ces gens.